


Avec le soutien financier de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité d'Occitanie et de la DIAN du Ministère de l'Intérieur
En partenariat avec Voix de Femmes, le GAMS et le CICADE



L'ADRIC vous invite à sa formation : **Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo-arrivantes face aux discriminations et aux violences**

**Ouverte à tou·tes les professionnel·les et bénévoles
accueillant et accompagnant des femmes primo-arrivantes
en Occitanie.**



- Acquérir des connaissances sur la question des doubles discriminations et violences et sur les thématiques spécifiques des mutilations sexuelles féminines, des mariages forcés et des violences conjugales
- Échanger sur des situations concrètes rencontrées dans leurs pratiques professionnelles et partager les bonnes pratiques
- S'approprier les éléments de la démarche interculturelle
- Identifier les outils et dispositifs existants



**Les 9, 10 et 19 décembre
2024 de 9h30 à 17h00**



**Inscription gratuite et
obligatoire [en cliquant ici.](#)**

**Habitat Jeunes
Avenue George Frêche
34470 PEROLS**

Programme

Jour 1

Matin (ADRIC)


- Compréhension des divers parcours des femmes primo-arrivantes dans leurs évolutions actuelles
- Les phénomènes de cumul des discriminations auxquels sont exposées les femmes primo-arrivantes
- Les situations des femmes primo-arrivantes face aux violences
- Identification des facteurs qui favorisent le cumul des discriminations et des violences auprès des femmes primo-arrivantes
- Le rôle des divers acteurs et actrices dans la lutte contre ces phénomènes

Après-midi (CICADE)

- Les conséquences des violences conjugales sur le droit au séjour des femmes étrangères :
 - Le cadre juridique applicable ;
 - Les titres de séjour pour lesquels la communauté de vie est exigée ;
 - La prise en considération des violences conjugales et familiales pour la délivrance du titre de séjour et l'importance de la preuve ;
 - Les effets de l'ordonnance de protection sur le droit au séjour ;
 - Les obstacles rencontrés en pratique liés à la dématérialisation ;
 - Les recours en cas de refus de titre de séjour
- L'impact de la loi du 26 janvier 2024 sur le parcours migratoire des femmes victimes de violences intrafamiliales.

Jour 2 :

Matin (Voix de Femmes)

- Analyse sociologique des premières enquêtes quantitatives et qualitatives sur la réalité du mariage forcé ;
 - Causes, signaux d'alerte du mariage forcé et stratégie des familles, conséquences pour les victimes
 - Conflit de loyauté et d'ambivalence culturelle : comment mieux écouter les femmes et renforcer leurs capacités à faire valoir leurs droits ?
 - Accompagnement sociojuridique des jeunes filles et des femmes primo-arrivantes selon leur âge et le risque de violences ;
 - Protection spécifique et réparation du préjudice en lien avec l'envoi forcé au pays d'origine ;
 - Actions de prévention : sensibilisation des familles et des jeunes
- 

Après-midi (GAMS) :

- Définitions et complications médicales des mutilations sexuelles féminines, dont l'excision ; présentation du travail du GAMS dans ce domaine ;
- Éléments pour une analyse approfondie des situations vécues par les femmes primo-arrivantes par rapport aux pratiques de l'excision : prévalence et données socioculturelles des mutilations sexuelles féminines ;
- Réponses préventives, médicales et juridiques face à l'excision, réflexion sur une posture appropriée dans l'accueil et l'accompagnement des victimes ;
- Présentation des ressources et des dispositifs existants

Jour 3 : Au cours de cette journée, les participant·e·s seront engagé·e·s dans une évaluation des acquis des jours précédents au regard des expériences pratiques, ainsi que dans la définition de pistes d'action pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes primo-arrivantes notamment en valorisant leurs ressources propres. Ce temps vise aussi à favoriser l'identification de personnes « référentes » sur le territoire qui pourraient être des interlocuteurs/trices-relais pour les autres professionnel·le·s. En s'appuyant sur les acquis des précédentes journées de formation, ce temps portera sur :

- La réflexion et les échanges autour des postures professionnelles dans l'accompagnement des femmes primo-arrivantes, par rapport à la prévention des violences, la protection des victimes, et en faveur de leur accès aux droits ;
- La mutualisation des bonnes pratiques d'accompagnement existantes dans le groupe et sur le territoire ;
- Les méthodes et ressources à mobiliser pour développer des actions collectives et/ou pour rendre opérationnel le travail en réseau ;
- Les méthodes et outils de la démarche interculturelle pour optimiser le travail d'accueil et d'accompagnement des femmes primo-arrivantes.



Intervenantes

Pour l'ADRIC : Juliet Christmann, formatrice sur les violences sexistes et sexuelles auprès des publics professionnels et des publics jeunes, elle intervient autour de l'accompagnement des femmes victimes, de l'accès aux droits et de la prévention des violences sexistes à travers des outils ludiques issus de l'éducation populaire.

Pour Voix de Femmes : Christine-Sarah Jama, directrice et juriste de l'association Voix de Femmes, association spécialisée dans la lutte contre les mariages forcés et qui gère le numéro Sos Mariage Forcé.

Pour le GAMS : Claude Mourné-Jacquot, médecin généraliste, membre du GAMS.

Pour le CICADE : Aurélie Bédu, juriste au CICADE, elle assure l'accompagnement juridique des personnes étrangères et la formation des professionnel·les qui les accompagnent.

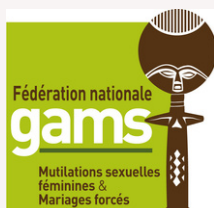
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Si vous avez besoin d'une adaptation, vous pouvez nous en faire part par mail ou par téléphone (adric@adric.eu / 0143368923).



En partenariat avec :



SOS MARIAGE FORCÉ
01 30 31 05 05



Avec le soutien financier de :



LE PARCOURS
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE